

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 23-166, 23-167 et 23-168

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 10 juillet 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 23-166 modifiant le plan d'urbanisme, le règlement intitulé « Règlement numéro 167 modifiant divers éléments du règlement de zonage numéro 08-38 » et le règlement intitulé « Règlement numéro 168 modifiant divers éléments du règlement de zonage numéro 08-38 ».
- Les règlements n'ont pas fait l'objet d'une demande valide de participation à un référendum.
- Les règlements ont reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Mitis.
- Ces règlements sont déposés au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
- Ces règlements entrent en vigueur conformément à la *Loi*.

Donné à Métis-sur-Mer, ce 30 août 2023.



Stéphane Marché
Directeur général et secrétaire-trésorier